



Dossier d'inscription

VACANCES DE FEVRIER

DU 13 AU 24 FEVRIER 2023

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs ouvre ses portes aux enfants âgés de 3 à 17 ans. Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

L'Accueil des enfants inscrits peut s'effectuer entre 9h00 et 10h00. Celui-ci permet à chacun d'arriver à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs, en fonction du planning des sorties programmées.

RESTAURATION

Les tickets de cantine sont à retirer en Mairie. Le prix du repas est de : 4.00 €.

Les commandes de repas se font :

Le lundi avant 11h00 pour le mardi,
Le mardi avant 11h00 pour le mercredi,
Le mercredi avant 11h00 pour le jeudi,
Le jeudi avant 11h00 pour le vendredi,
Le vendredi avant 11h00 pour le lundi.

GARDERIE

De 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Tarifs :

- carte mensuelle 20 €
- carte occasionnelle 20 €, pour 10 entrées.

N.B : TOUTE INSCRIPTION SERA FACTUREE SAUF SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL DE PLUS DE TROIS JOURS D'ABSENCE.

Sur présentation de la notification de l'Aide aux Temps Libres délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales du PAS-DE-CALAIS, les tarifs seront appliqués comme ci-après :

	QF CAF	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +
Feuchyssois	<617	25.00 €	21.00 €
	>617	33.00 €	29.00 €
Extérieurs scolarisés à FEUCHY	<617	32.50 €	27.30 €
	>617	42.90 €	37.70 €
Extérieurs à FEUCHY	<617	42.25 €	35.49 €
	>617	55.77 €	48.10 €

En ce qui concerne les modalités de paiement :

Le règlement se fait au moment de l'inscription.

Les sommes relatives à la participation des parents pourront s'effectuer par le biais des chèques-vacances, de chèques bancaires et en espèces.

Sans présentation de la notification de l'Aide aux Temps Libres délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales du PAS-DE-CALAIS, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'Aide aux Temps Libres et aux Vacances de la Caisse d'Allocations Familiales du PAS-DE-CALAIS sera déduite de la participation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Madame Aurore PETITHOMME, en Mairie au 03.21.21.45.00.

AUTORISATION PARENTALE

Les enfants sont régulièrement pris en photo dans le cadre d'une animation à l'Accueil de Loisirs. Celles-ci peuvent être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées (bulletin municipal - divers journaux régionaux - CD Rom - Site Internet—Vœux du Maire...).

Autorise mon enfant a être pris en photo

N'autorise pas mon enfant a être pris en photo (rayer la mention inutile)

Je soussigné(e)..... Responsable légal de l'enfant, autorise la Direction de l'Accueil de Loisirs à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant : hospitalisation, interventions médicales ou chirurgicales pour l'année 2023.

Je m'engage dans ce cadre à rembourser les frais occasionnés.

MEDECIN DE FAMILLE

..... Adresse.....
..... N° de tél.....

HOSPITALISATION

..... Adresse.....
..... N° de tél.....

ASSURANCES (organismes dont dépend le responsable de l'enfant)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Désignation..... N° d'assuré.....

Mutuelle

Désignation..... N° d'assuré.....

Assurance scolaire

Désignation..... N° d'assuré.....

GARDERIE

Garderie du matin		oui	non	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Garderie du soir		oui	non	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Fréquentation au restaurant municipal		oui	non	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à..... Le.....

Signature

